

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**20 septembre 2018**

**(Convocation du 10/09/2018)**

L'an deux mil dix-huit, le dix septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, M. BRIENS Dominique, M. DUREL Sébastien, M. FERREY Jean-François, M. GABRIELLE Jean-Pierre, Mme GAMBILLON Marie-Claire, Mme HAREL Anne, M. LEROUX Jacques, M. MARIE Marcel et M. OUITRE Florian.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. FERREY Jean-François, M. HAMCHIN Thierry, Mme HERMAN Marie-Laure, M. FREMOND Hervé et Mme JACQUES Nadia.

**ETAIENT ABSENTS** :

Secrétaire de séance : M. OUITRE Florian.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

M. le Maire demande à ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Budget « Commune » : décision modificative de budget pour règlement des nouvelles bornes à incendie.

- Villedieu Intercom : rattachement commune nouvelle d'Hambye.

Ceci est accepté à l'unanimité par les conseillers.

**Ordre du jour de la séance**

1. Acquisition chapelle Saint Gerbold : autorisation signature acte de vente à M. le Maire.
2. Budget « Assainissement » : décision modificative de budget pour règlement du bypass pour épandage des eaux de la station.
3. Budget « Commune » : décision modificative de budget pour règlement des nouvelles bornes à incendie.
4. SDEM50 : adhésion commune nouvelle de Tessy-Bocage.
5. Communauté Coutances Mer et Bocage : rattachement commune nouvelle de Gouville sur Mer.
6. Villedieu Intercom : rattachement commune nouvelle d'Hambye.
7. Réforme gestion des listes électorales : désignation membre commission de contrôle et délégués du Tribunal et de l'Administration.
8. Point sur les dossiers en cours.

+ questions diverses

**- Acquisition chapelle Saint Gerbold : autorisation signature acte de vente à M. le Maire – Délibération 2018-008-001 :**

Par délibération du 21 février dernier, le conseil avait validé la cession par un acte administratif de la chapelle Saint Gerbold par le Conseil Départemental à la commune pour l'euro symbolique. Pour que ce projet soit finalisé, il convient d'autoriser M. le Maire à signer cet acte.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

- M. le Maire à signer l'acte administratif relatif à l'acquisition de la chapelle Saint Gerbold auprès du Conseil Départemental de la Manche pour l'euro symbolique

**- Budget « Assainissement » : décision modificative de budget pour règlement du bypass mis en place pour épandage des eaux de la station – Délibération 2018-008-002 :**

Afin de pouvoir payer le bypass mis en place par la SAUR à la sortie de la station d'épuration pour l'épandage de ses eaux, il convient d'établir la décision modificative suivante :

- article 2315 « installation, matériel et outillage techniques » - 1356 €
- article 21562 « service d'assainissement » + 1356 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
VALIDE

- la décision modificative suivante :

- article 2315 « installation, matériel et outillage techniques » - 1356 €
- article 21562 « service d'assainissement » + 1356 €

**- Budget « Commune » : décision modificative de budget pour règlement des nouvelles bornes à incendie – Délibération 2018-008-003.**

Afin de pouvoir payer le remplacement des 3 bouches à incendie situées « rue de l'hôtel du nord », « route du gros frêne » et « route de la lande chanteloup », il convient d'établir la décision modificative suivante :

- article 2315 opération 36 « lotissement devant mairie » - 100 €
- article 2315 « installation, matériel et outillage techniques » + 100 €

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
VALIDE

- la décision modificative suivante :

- article 2315 opération 36 « lotissement devant mairie » - 100 €
- article 2315 « installation, matériel et outillage techniques » + 100 €

**- SDEM50 : adhésion commune nouvelle de Tessy-Bocage -Délibération 2018-008-004 :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L.5711-1, L.5211-17 et L.5211-18 ;
- Vu les délibérations n° CS-2018-32 en date du 5 juillet 2018 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Tessy-Bocage ;
- Considérant que le Syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant cette modification, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- le SDEM50 exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :
- suite à la création par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 de la commune nouvelle de Tessy-Bocage (Fervaches, Tessy sur Vire, Pont-Farcy) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, cette commune a décidé de transférer la compétence « autorité organisatrice de la distribution d'électricité » (AODE) au SDEM50 sur l'ensemble de son territoire.
- par délibération du 5 juillet 2018, le comité syndical du SDEM50 a approuvé à l'unanimité cette adhésion modifiant le périmètre du syndicat car la commune déléguée de Pont-Farcy était jusqu'alors située dans le Département du Calvados.
- qu'en cas de majorité qualifiée réunie, cette extension de périmètre entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Après avoir pris connaissance de l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,  
DECIDE

- d'accepter l'adhésion de la commune nouvelle de Tessy-Bocage au SDEM50.

**- Communauté Coutances Mer et Bocage : rattachement commune nouvelle de Gouville sur Mer – Délibération 2018-008-005 :**

M. le Maire informe le conseil que les communes d'Anneville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer, Montsurvent et Servigny ont décidé, par délibération concordante, de créer la commune nouvelle de Gouville-sur-Mer.

Actuellement, la commune d'Anneville-sur-Mer est membre de la communauté de communes « Côte ouest centre Manche » et les trois autres sont rattachées à la communauté « Coutances Mer et Bocage ».

Les quatre conseils municipaux ont délibéré en faveur du rattachement de la commune nouvelle de Gouville-sur-Mer à la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage ».

Conformément à l'article L 2113-5 du code général des collectivités territoriales, la commune de Gratot, en tant que membre de « Coutances Mer et Bocage », doit se prononcer sur le rattachement envisagé.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE

- le rattachement de la commune nouvelle de Gouville-sur-Mer à la communauté de communes de « Coutances Mer et Bocage ».

**- Communauté Villedieu Intercom : rattachement commune nouvelle d'Hambye – Délibération 2018-008-006 :**

M. le Maire informe le conseil que les communes de Hambye et de Le Guislain, ont décidé, par délibération concordante, de créer la commune nouvelle de Hambye.

Actuellement, la commune de Le Guislain est membre de la communauté de communes « Villedieu Intercom » et la commune de Hambye de celle de « Coutances Mer et Bocage ».

Les deux conseils municipaux ont délibéré en faveur du rattachement de la commune nouvelle de Hambye à la communauté de communes « Villedieu Intercom ».

Conformément à l'article L 2113-5 du code général des collectivités territoriales, la commune de Gratot doit se prononcer sur le rattachement envisagé.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE

- le rattachement de la commune nouvelle de Hambye à la communauté de communes de « Villedieu Intercom ».

**- Réforme gestion des listes électorales : désignation membre des commissions de contrôle et délégués du Tribunal de Grande Instance et de l'Administration – Délibération 2018-008-007 :**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, il convient de désigner à nouveau les délégués de l'Administration et du Tribunal de Grande Instance. Ceux-ci ne peuvent être des conseillers municipaux.

Il est proposé de conserver Mme **Viviane Guérin** comme déléguée de l'administration et de désigner Mme **Nadine Voisin** en tant que déléguée du Tribunal de Grande Instance.

De plus, il convient également de désigner un membre des commissions de contrôle. Celles-ci vont être mises en place dans le cadre de la réforme. Cela ne peut être le Maire ou l'un de ses adjoints. Par conséquent, il faut désigner parmi l'ordre du tableau le conseiller prêt à participer à celles-ci.

M. **Jacques Leroux** est désigné membre des commissions de contrôle.

## **- Point sur les dossiers en cours :**

### **▪ Boulangerie :**

Lors du conseil municipal en date du 28 juin dernier, il avait été évoqué l'éventuelle cessation d'activité de la boulangerie. Afin de trouver une solution afin de préserver ce commerce, il avait été convenu de demander des devis pour connaître la valeur réelle du bâtiment.

Les devis relatifs à la rénovation de la toiture (entreprise Hubert Marie), l'isolation intérieure et les menuiseries (entreprise JAMET) ainsi que la plomberie et l'électricité (entreprise Lesellier-Castric) ont été reçus.

Cela donne une idée sur ce que cela coûterait en plus de l'achat.

Il conviendra tout de même d'y ajouter l'électricité du « laboratoire » (qui n'a pu être chiffrée à temps pour le conseil municipal de ce jour), le carrelage, la faïence et l'aménagement du logement à l'étage (éventuelle redistribution des pièces). Ce dernier pourrait être effectué dans un second temps par les agents municipaux.

Les conseillers s'accordent sur le fait que M. Legros, propriétaire des murs, doit être recontacté dans les plus brefs délais. Une proposition ferme et définitive va lui être transmise et une réponse sera attendue dans les deux semaines suivantes.

En parallèle, il est admis qu'une alternative doit être trouvée en cas de refus de M. Legros. La Chambre des Métiers ainsi que la maison du Boulanger vont être contactées afin d'obtenir le maximum de renseignements sur la création éventuel d'un fond de commerce neuf.

### **▪ Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) :**

M. le Maire rappelle qu'une subvention a été demandée à l'AESN pour trois projets. Renseignements pris auprès de Mme Madec, l'acquisition de la tondeuse pourrait être soutenue à hauteur de 25 %, celle du désherbeur mécanique pour la moitié du coût hors taxes et les études pour l'aménagement du cimetière du Hommèel à hauteur de 75 %.

Ces dossiers passeront devant la commission courant octobre.

### **▪ Projet de lotissement devant la mairie :**

M. le Maire informe les conseillers que la réunion prévue avec INFRA VRD le 8 octobre a été reportée le 22 octobre à 9h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au **lundi 22 octobre à 20h30.**

## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE**

2018-008-001	Acquisition chapelle Saint Gerbold : autorisation signature acte de vente à M. le Maire
2018-008-002	Budget « Assainissement » : décision modificative de budget pour règlement du bypass pour épandage des eaux de la station
2018-008-003	Budget « Commune » : décision modificative de budget pour règlement des nouvelles borne à incendie
2018-008-004	SDEM50 : adhésion commune nouvelle de Tessy-Bocage -Délibération 2018-008-004
2018-008-005	Coutances Mer et Bocage : rattachement commune nouvelle de Gouville sur Mer
2018-008-006	Communauté Villedieu Intercom : rattachement commune nouvelle d'Hambye
2018-008-007	Réforme gestion des listes électorales : désignation membre commission de contrôle et délégués du Tribunal et de l'Administration

***Signature des membres présents à la séance :***

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
HAREL Anne	1ère adjointe	
DUREL Sébastien	2e adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	3e adjointe	
AGNES Jean-Noël	4e adjoint	
BRIENS Dominique	Conseiller	
FEREY Jean-François	Conseiller	<u>Excusé</u>
FREMOND Hervé	Conseiller	<u>Excusé</u>
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	<u>Excusé</u>
HERMAN Marie-Laure	Conseillère	<u>Excusée</u>
JACQUES Nadia	Conseillère	<u>Excusée</u>
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	
OUITRE Florian	Conseiller	